

Fiche technique pour les partenaires formation/emploi

Tarification Rémi spécifique Demandeur d'emploi et Stagiaire de la formation professionnelle

Le réseau RÉMI propose une tarification spécifique pour les publics demandeurs d'emploi et les stagiaires de la formation professionnelle.

Le chéquier régional vers l'emploi

Prescrit par France Travail ou la Mission Locale, le chéquier régional vers l'emploi permet à un **demandeur d'emploi** de voyager gratuitement entre son **domicile** et son **lieu de rendez-vous*** sur un trajet interne à la région Centre-Val de Loire et vers l'Île-de-France (gares desservies par le réseau Rémi) mais également à destination des Pays de La Loire (depuis octobre 2022).

*Le rendez-vous peut relever des cas suivants :

- Un entretien d'embauche
- Une réunion d'information afin de suivre une action de formation professionnelle
- Un rendez-vous/prestation d'accompagnement avec un conseiller France Travail ou Mission Locale ou prestataire
- Un stage PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel)

Valable 12 mois, ce chéquier comporte **10 chèques permettant d'obtenir gratuitement 10 billets RÉMI pour un trajet simple**, pour un jour défini dans tous les **trains RÉMI** (ainsi que les trains Intercités circulant sur l'axe Tours-Vierzon-Bourges-Nevers (hors TGV et trains à réservation obligatoire) et dans les **cars RÉMI** circulant en région Centre-Val de Loire (Billet- gratuit, 2^{nde} classe, valable 1 jour, non échangeable, non remboursable).

Le demandeur d'emploi peut bénéficier jusqu'à 2 chéquiers par an (soit 20 chèques/an maximum).

Délivrance du billet gratuit en échange d'un chèque du chéquier régional vers l'emploi auprès des **guichets SNCF du réseau RÉMI** (pas aux automates, ni à bord des trains) ou auprès des **agences routières RÉMI et à bord des cars**.

Information sur le site RÉMI : <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/tarifsetachats/choisirmontitre/cheque-emploi/>

Le billet Formation

Le billet formation permet à un demandeur d'emploi **stagiaire de la formation professionnelle, résidant en Région Centre-Val de Loire***, quel que soit son âge d'obtenir une **réduction de 75 % par rapport au plein tarif sur un billet de train ou car RÉMI pour un trajet domicile-formation** en région Centre-Val de Loire et vers l'Île-de-France (gares desservies par le réseau Rémi). Réduction valable **pendant toute la durée de la formation**, avec un minimum de paiement de 1 € par trajet (Billet 2^{nde} classe, valable 1 jour, non remboursable, non échangeable).

Délivrance du billet formation auprès des guichets SNCF du réseau RÉMI (ni sur internet, ni aux automates, ni à bord des trains), dans les agences RÉMI et à bord des cars Rémi, **sur présentation du document – AISF - Attestation d'inscription à un stage de formation.** Document téléchargeable, sur le site France Travail/espace personnel du demandeur d'emploi.

Dans le cas où la formation professionnelle prévoit une période de stage en entreprise située dans une autre ville que celle de la formation, il est demandé de présenter, en complément du document AISF, le document - **ATTESTATION COMPLEMENTAIRE BILLET FORMATION -75% PERIODE DE STAGE EN ENTREPRISE** - rempli et signé par l'Organisme de Formation et le stagiaire. Document téléchargeable sur le site RÉMI <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/tarifsetachats/choisirmontitre/billet-formation/>

*La résidence en Région Centre-Val de Loire peut être la résidence permanente du stagiaire, ou sa résidence temporaire pour la durée de la formation.

Astuces : >Possibilité d'acheter plusieurs billets journaliers en même temps.

>En l'attente de pouvoir télécharger l'AISF pour bénéficier du billet formation, le stagiaire peut solliciter le chéquier régional vers l'emploi.

ATTESTATION COMPLEMENTAIRE BILLET FORMATION -75% RÉMI – PERIODE DE STAGE EN ENTREPRISE*

*Attestation à présenter dans les points de vente du réseau RÉMI, en complément du justificatif AISF « Attestation d'inscription à un stage de formation », pour bénéficier du Billet Formation -75% RÉMI.

Cette attestation est à remplir par l'organisme de formation et le stagiaire uniquement dans le cas suivant : la formation professionnelle prévoit une période de stage dans une entreprise située dans une autre ville que celle de la formation.

L'ORGANISME DE FORMATION

Nom de l'organisme et du représentant légal :

Adresse :

Numéro de téléphone :

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Intitulé précis de la formation suivie par le stagiaire :

Date d'entrée et de sortie :

Adresse du lieu de réalisation de la formation :

LE STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Nom et prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

INFORMATIONS CONCERNANT LA PERIODE DE STAGE EN ENTREPRISE

Nom de l'entreprise et du représentant légal :

Adresse du lieu de stage en entreprise :

Date de début et date de fin du stage :

Date, signature et cachet de l'organisme de formation

Date et signature du stagiaire de la formation professionnelle